

Objet : Conseil communautaire

Date : 9 mars 2011

Lieu : Communauté de communes Les Deux Rives

Présents titulaires : 20

M. ALLOUA, Président,
Mmes SASSOLAS, ROYER, Vice-Présidentes
MM. CHEVAL, COMBIER, FABRE, MONTAGNE, Vice-Présidents
Mmes MOYROUD, PROT, titulaires
MM. BLACHON, BOMBRUN, BRUYERE, CARRET, JOUVET, LAFFONT, MONTALON, PEYROT,
ROUMEZI, TRACOL, VIZIER, titulaires

Suppléants remplaçants de droit titulaire absent : 3

M. ANTOULIN
Mmes DE VILLELE, GRENIER

Pouvoir : 3

M. REYNAUD donne pouvoir à M. CARRET
M. VIAL donne pouvoir à M. CHEVAL
M. MONTAGNE L. donne pouvoir à M. MONTALON

Nombre de voix : 26

Suppléants présents, sans voix délibératives : 1

M. MALSERT

Secrétaire : Monsieur Jacques CHEVAL

Ordre du jour

Zone commerciale de la Brassière : Choix de l'aménageur

Zone Commerciale la Brassière - Choix de l'Aménageur

Par délibération en date du 21 juin 2006, la Communauté de communes Les Deux Rives a décidé de conduire la réalisation de la zone commerciale de la Brassière.

Les acquisitions foncières ont été réalisées et les négociations effectuées avec les services de l'état pour la réalisation de l'accès.

Entre le 30 juillet et le 15 octobre 2010, la Communauté de communes Les Deux Rives a lancé un appel à projets auprès des enseignes locales.

Les Commissions « Opérations d'aménagement » et « Economie » réunies les 6 décembre 2010, 13 décembre 2010, 17 février 2011 et le 22 février 2011, ont auditionné les enseignes et étudié les projets proposés.

Le choix de l'enseigne Intermarché, porté par la SAS Loviric en partenariat avec la SNC Immo Mousquetaires Sud Est, a été retenu.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le choix de l'enseigne Intermarché, porté par la SAS Loviric en partenariat avec la SNC Immo Mousquetaires Sud Est ou toute autre société s'y substituant, pour la réalisation de l'aménagement de la zone commerciale de la Brassière à Saint-Vallier.

La séance est levée à 22h